AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0848
FR0000039620-FS0388

11 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext)

1. Par courriers reçus le 8 avril 2016, la société anonyme de droit belge Sofina[1] (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 avril 2016, le seuil de 10% des droits de vote de la société MERSEN et détenir 1 679 852 actions MERSEN représentant 3 359 704 droits de vote, soit 8,14% du capital et 14,81% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Satina SA déclare :

 - que le franchissement de seuil est un franchissement passif qui résulte de l'obtention des droits de vote double suite à l'entrée en vigueur de la dite « Loi Florange » le 3 avril 2016. Ces actions sont au nominatif depuis plus de 2 ans ;
 - que, comme il s'agit d'un franchissement de seuil passif, il n'y pas eu besoin de financement ;
 - agir seule ;
 - ne pas envisager de poursuivre les achats d'actions MERSEN ou tous titres donnant accès à des actions MERSEN, et ne pas envisager de prendre le contrôle de la société ;
 - ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de MERSEN ;
 - vouloir accompagner la stratégie actuelle de MERSEN et ne pas envisager de mettre en œuvre les opérations listées à l'article 223-17 l, 6° du règlement général de l'AMF ;
 - ne détenir aucun des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - qu'elle dispose d'un représentant au conseil d'administration de MERSEN ;
 - ne pas envisager de solliciter de nomination supplémentaire au conseil d'administration de MERSEN. »

[1] Les principaux actionnaires de Sofina SA sont Union Financière Boël, Société de Participations Industrielles, Henex SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 20 636 854 actions représentant 22 687 189 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.